



CR CT UNSA 19.04.2013

CR UNSA du CT du 19 avril 2013 14h

En l'absence du Président (arrivé à 15h35), Madame Roizard préside la séance.

Point 1

Secrétaire adjoint de séance : Cyrille Borde

Point 2

Approbation du PV du 10 décembre 2012 modifié en séance: unanimité

Point 3

Modification du règlement intérieur des pôles scientifiques SJPEG, TELL, EMPP

Odile Thibier informe que les deux demandes de l'UNSA faites lors du précédent CT ont été considérées : la possibilité d'inviter les directeurs des Ecoles Doctorales et dépôt des CR des conseils sur l'ENT. Tous les RI ont été modifiés en ce sens. Elle informe également qu'il manquait sur les informations des résultats des votes sur les documents reçus :

SJPEG : Pour : 17 et Abstention : 3 ;

TELL : Pour : unanimité.

EMPP

L'UNSA constate l'absence d'information sur la périodicité des réunions et sur le quorum et s'en étonne.

L'administration répond que c'est le souhait du Pôle scientifique de ne pas revenir sur cette disposition.

L'UNSA s'inquiète qu'avec un tel RI, il se transforme en un Pôle fantôme alors même que ce texte n'est pas en accord avec le bon fonctionnement actuel de ce Pôle.

L'administration répète que c'est leur choix : le conseil qui établit son mode de fonctionnement. Un bilan sera effectué au bout d'un an pour détecter d'éventuels dysfonctionnements.

L'UNSA demande si l'ensemble du conseil en est averti.

L'administration répond que le RI a été approuvé à l'unanimité.

Un élu demande alors avec quel quorum.

L'UNSA demande les raisons de ce choix d'absence de quorum.

L'administration précise que c'est de la responsabilisation de chacun des acteurs, que le conseil a fonctionné et pas seulement avec un nombre restreint de membres.

L'UNSA demande si c'est légal.

Un élu pose également la question de la légitimité des décisions prises car on ne saura jamais comment le vote a été réalisé.

L'administration indique que la présence de la moitié des membres est requise pour la séance d'élection du directeur.

Les remarques seront transmises au CA et un suivi du fonctionnement de ce pôle sera fait.

VOTE : Contre 4 (FSU, FO, CGT), Abstention 6 (Sgen CFDT et UNSA)



CR CT UNSA 19.04.2013

Au vu de l'absence de quorum, l'UNSA ne pouvait pas voter favorablement.

SJPEG

Deux modifications par rapport au document reçu ont été apportées par le conseil du Pôle :

- 1) à la demande du quart des membres du conseil, des personnes extérieures peuvent être invitées. Avant, seul le directeur pouvait le faire.
- 2) l'ensemble des membres du conseil participe à l'élection du directeur à la majorité des membres présents et représentés, et non plus les seuls membres élus et de droit (autrement dit les membres désignés sont ajoutés).

SJPEG est le seul Pôle dont la composition n'a pas été modifiée.

L'UNSA note l'absence ici aussi d'information sur la périodicité minimale des réunions du conseil de Pôle.

L'information sera transmise au CA.

VOTE : Contre 4 (FSU, FO, CGT), Abstention 1 (Sgen CFDT), Pour 5 (UNSA)

TELL

L'UNSA note la formulation étrange relative au quorum : moitié des membres présents ou représentés.

L'administration indique qu'il s'agit d'une coquille... Il faut bien lire : la moitié des membres du conseil (présents et représentés).

VOTE : Contre 4 (FSU, FO, CGT), Abstention 1 (Sgen CFDT), Pour 5 (UNSA)

Point 4

Modification de l'annexe 5 du règlement intérieur de l'Université de Lorraine

La liste et la composition des Pôles scientifiques a été mise à jour suite aux modifications survenues lors de la nouvelle contractualisation. Le ministère a validé une nouvelle Equipe d'Accueil (Perseus) qui sera intégrée au Pôle CLCS si le conseil de ce Pôle approuve l'intégration de cette nouvelle équipe. Le CA et le CT de juin auront à examiner cette nouvelle liste.

Un élu demande pourquoi donner ici un avis s'il faut en donner un au prochain CT.

L'objectif est d'avoir une liste en adéquation entre le RI et l'annexe.

Un élu demande l'ajout d'un lexique des sigles.

Un élu souligne la particularité du rattachement de la MSH qui n'est qu'administratif.

VOTE : Unanimité pour

Point 5

Campagne de publication des emplois du second degré (2^{ème} phase)

Dans l'année, il y a deux campagnes, une en septembre l'autre au printemps.



CR CT UNSA 19.04.2013

En septembre, seuls les postes réellement vacants sont publiés.

9 postes sont publiés : 4 relèvent du collegium Tech, 3 du collegium Eco Gestion, 1+1 SHS+Interface.

L'UNSA s'étonne de certaines dates de vacance de postes qui semblent anciennes : septembre 2011, mars 2012.

L'administration répond que la campagne est relancée en cas de concours infructueux ou que des postes ne sont pas publiés par décision des composantes ce qui explique ces dates.

Il est étonnant de garder un poste vacant depuis 2011. Un élu indique qu'il est difficile de se prononcer sur la campagne en l'absence de certains postes non ouverts.

L'administration répond que c'est la 2^e campagne, que la majorité des postes a été publiée lors de la 1^{ère} campagne.

L'élu reprécise sa question et demande si tous les postes ont été ouverts au concours ou non.

L'administration répond que toutes les demandes ont été admises sauf ajustements (par exemple pour éviter que 2 personnes se retrouvent sur le même support de poste).

Un élu demande s'il est possible la prochaine fois d'ajouter dans le tableau la discipline qui est plus parlante que le numéro de l'emploi.

L'administration souligne qu'elle a fait la même demande.

Un élu demande à quoi correspondent un concours et une promotion PRAG.

L'administration n'étant pas en mesure de répondre clairement donnera une réponse précise la prochaine fois. Il pourrait s'agir d'un PRCE devenu PRAG qui libère son poste, ou d'un PRCE ouvert en PRAG car le PRCE est devenu PRAG ? (PRCE = Professeur certifié affecté dans l'enseignement supérieur ; PRAG = Professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur)

Un élu demande si des postes n'ont pas été publiés.

L'administration répond qu'elle fait confiance aux composantes pour tout faire remonter.

VOTE : Refus de vote : 5 (UNSA), Abstention : 1 (Sgen CFDT), Pour 4 (FSU, FO, CGT)

L'UNSA ne peut se prononcer sur un dossier incomplet.

Le point 6 « Référentiel des Enseignants Chercheurs » sera abordé avec le Président.

Point 7

Suivi des propositions et avis du CT du 13 mars 2013-04-24

Comme d'habitude on constate que quels que soient les avis du CT le CA vote favorablement.

Avant les questions diverses, un élu demande pourquoi le CT n'a pas lieu sur le campus Lettres plus accessible que le site de Brabois. Un autre précise qu'un billet de train coûtant moins cher qu'un trajet effectué en voiture, l'UL gagnerait de l'argent.

L'administration répond qu'il n'y a pas d'opposition du Président. Une seule salle étant équipée pour l'enregistrement, la planification est un peu plus compliquée.

En attendant l'arrivée du Président nous passons aux questions diverses.



CR CT UNSA 19.04.2013

Point 8 Questions diverses

FSU FO CGT

1) Le site d'Epinal va-t-il fermer ? Quid des personnels Biatss qui y sont affectés ?

Le site des sciences à Epinal ne ferme pas. Les 7 collègues restent sur place.

2) La DRH travaille-t-elle à un nouveau repyramidage des emplois ?

La DRH effectue des inventaires complets croisés des emplois au niveau de l'UL. Le dialogue permet de clarifier les statuts d'occupation des emplois. L'historique de l'implantation des emplois est détenu par la composante. Actuellement il n'y a aucun projet en cours de repyramidage sur les emplois de catégorie B.

3) Pourquoi certains postes vacants dont le remplacement avait été ciblé pour un concours interne après discussion avec les composantes, publiés et votés au CA (pour permettre la promotion de collègues ITRF en interne) ont-ils été transformés en concours externe, en catimini sans aucune information ni explications ?

Un rééquilibrage des concours internes et externes a dû être fait en janvier pour répondre aux changements de dernière minute liés aux BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) PACTE (Parcours d'accès à la fonction publique jeunes 16 à 26 ans faible niveau de qualification), concours réservés Sauvadet. Le délai de 48h pour tout confirmer n'a pas permis de consulter toutes les composantes. L'arbitrage a dû se faire cette fois a posteriori. L'administration a conscience que cela a créé des situations délicates. Pour la prochaine campagne d'emploi, les critères avec respect des proportions interne/externe seront donnés en amont aux composantes.

4) Pourquoi y a-t-il encore des engagements en « contrat de vacation administrative » malgré le vote du règlement de gestion des contractuels ? N'est-ce pas une manière de le contourner ?

Les « contrats de vacations administratives » (payés à l'heure sans jours fériés) existent toujours. Le règlement des contractuels ne l'a pas abrogé. Ils sont utilisés dans les cas de besoin de renfort ponctuel et uniquement dans ces cas-là. L'administration invite les syndicats à faire remonter les cas qui poseraient problème, et s'il y a lieu, une requalification sera envisagée à la date de signature, donc avec effet rétroactif.

Arrivée du Président à 15h35

L'UNSA revient sur la demande faite à l'issue du CT du 13 mars sur les chiffres détaillés des emplois.

L'administration précise que les chiffres ont été reçus récemment :

596 AENES ; 591 ITRF BAP J dont une moitié de titulaires et l'autre moitié de contractuels ; 2 AENES pour 1 ITRF.

Un élu demande quand les contractuels pourront signer les contrats sous le nouveau règlement intérieur.

L'administration indique que la circulaire qui sera adressée à tous les contractuels avec le règlement de



CR CT UNSA 19.04.2013

gestion est en cours de rédaction (navette de relecture), un avenant précisera la catégorie pour ceux qui choisissent le règlement de gestion. L'enclenchement du régime indemnitaire n'est pas prêt. Il pourra se faire sur la paie de juin avec rappel. Ce sont les mêmes gestionnaires qui s'occupent de ces questions.

Le Président reprend les questions diverses.

- 1) Le site d'Epinal ne ferme pas. Les licences pro et L1 Staps ne ferment pas. 2 licences Math et Physique Chimie ferment car les effectifs sont presque inférieurs à 10. Le CA doit valider l'ouverture en septembre 2014 d'un département d'IUT. Un des Biatss pourrait être rattaché à l'ENSTIB en restant à Epinal, les autres ne bougeraient pas.

- 6) Demande d'infos sur la SATT et sur le rattachement éventuel de personnels UL à cette SATT

La SATT (Société d'Accélération de Transfert et de Technologie) est une société privée. Les SATT ont été mises en place dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir. L'engagement de l'UL a été pris avant sa prise de fonction. La SATT est labellisée par l'Etat et concerne en plus de l'UL l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, l'Inserm, le CNRS, la Caisse des Dépôts et Consignations. Son périmètre d'activité choisi est le plus petit possible, i.e. : détection et maturation des projets de recherche, propriété intellectuelle, commercialisation des brevets, licences... L'activité juridique n'est pas transférée. La société n'est pas encore créée car l'université de Bourgogne qui fusionne avec l'université Franche Comté et qui avait déjà créé sa société doit redéfinir les contours de l'extension de cette société. L'activité des personnels étant transférée, la question du transfert de ces personnes ou de trouver une nouvelle fonction dans l'UL s'ils ne veulent pas aller dans la SATT se pose.

Le Président a rencontré les personnels. 9 personnes sont concernées : 1 titulaire, 3 CDD et 5 CDI. Pour la personne titulaire, le mécanisme est simple : mise à disposition sur la base du volontariat. Pour les 5 personnes en CDI, c'est plus complexe : l'entrée dans la SATT peut se faire sur la base d'une mise à disposition 2x3 ans (6 ans max) avec retour possible à l'UL au bout de 3 ans ou démission de l'UL si maintien dans la SATT (la SATT étant une société privée). Pour les 3 personnes en CDD, leur activité s'arrêtant en 2013, le Président souhaite et discute les conditions d'engagement de ces personnes en CDI au sein de la SATT, sans obligation de mobilité géographique à l'instant t=0 avec un avenant à leur contrat jusqu'à la création de SATT. Si le transfert de l'activité maturation et détection est sûr, celui de la Propriété intellectuelle est incertain. Un rendez-vous est prévu avec la DGRI (Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation) pour définir le périmètre des SATT. Aujourd'hui en Bourgogne il n'y a pas de transfert de personnel, il ne faut donc pas que les personnels de l'UL soient défavorisés. A l'UL, la sous-direction de la DRV garde la gestion des contrats. La partie maturation ne sera plus financée par l'Etat.

Une réunion du CA préfiguratif est prévue en juin. La création de la SATT est prévue à l'automne. Le Président pense qu'il y aura sans doute du retard lié aux autorisations du ministère. Il a garanti de revoir les personnels.

Un élu pose la question de savoir s'il y aura encore des personnels et une activité valorisation en Sciences Humaines à l'UL.

Le Président répond que le CA de la SATT est sous contrôle de l'Etat et des établissements. La fonction de



CR CT UNSA 19.04.2013

valorisation restera pour les SHS. La question est de savoir si la personne reste à l'UL ou si elle part à la SATT. L'université de Franche-Comté et l'UTT sont intéressées car elles ont aussi des équipes en SHS. Cette activité ne rapporte pas directement à l'établissement, la question n'est pas encore tranchée.

L'UNSA demande si les services actuellement apportés aux laboratoires par le service valorisation seront payants (aux frais des laboratoires) dès lors que ces services seront fournis par la SATT.

Le Président répond que les laboratoires n'auront rien à payer, 60 000 € sont mis par l'Etat.

Un élu demande où seront basées les personnes travaillant au sein de la SATT.

Le Président précise qu'elles resteront au même endroit qu'actuellement, elles travailleront en interaction avec l'UL. Ce seront des locaux estampillés SATT.

Travaux sur le statut de l'élu

L'administration a discuté avec le CHSCT et propose deux groupes de travail : l'un pour examiner le statut des élus du CHSCT et du CT, l'autre pour examiner le statut des élus des conseils centraux.

L'UNSA demande pourquoi cette distinction.

Le Président précise que les différences se situent au niveau de la fréquence des réunions, de la préparation des dossiers, de la méthode de travail plus lourde en CT par rapport aux conseils centraux. De plus, le CHSCT bénéficie de dispositions propres.

L'UNSA indique qu'il y a aussi des groupes de travail dans les conseils centraux, que certains élus ont plusieurs mandats.

Le Président répond qu'effectivement la question du cumul des mandats doit être discutée, elle engendre des problèmes d'organisation.

Un élu demande si les groupes sont déjà en place dans les conseils centraux.

La réponse est négative. Le Président demande aux organisations syndicales de se mettre d'accord pour mettre en place rapidement les groupes selon quelle représentativité.

L'UNSA demande ce qu'il en est des élus de Pôles, Collegiums et CPE.

Le Président répond que la question pour les Collegiums et Pôles n'est pas traitée pour l'instant et qu'il n'y a pas encore réfléchi pour la CPE.

L'UNSA regrette que le rôle de conseil et d'accompagnement sur les questions individuelles des élus CPE ne soit pas valorisé.

Le Président en prend bonne note et précise que plus vite les OS donneront la représentation, plus vite les groupes seront mis en route.

Point 6

Référentiel des enseignants chercheurs (information)

L'administration a présenté le référentiel travaillé en groupe de travail aux directeurs de Collegiums pour que les collègues puissent faire remonter d'éventuels problèmes. Les premières remontées font état de la rigidité du cadre proposé dans le référentiel. Certaines lignes correspondent à l'activité de Collegium d'autres non, d'autres sont mal valorisées. L'harmonisation se fera alors avec une certaine flexibilité, et sera la référence pour l'établissement. Certaines lignes interpellent car tous les Collegiums n'y mettent pas le même travail, la même valorisation en SHS ou en Sciences notamment concernant l'encadrement



CR CT UNSA 19.04.2013

de mémoires, projets tutorés et stages.

Le Président justifie le retard du fait d'une mauvaise estimation financière effectuée à partir des maquettes de l'ancienne habilitation.

Un élu remarque que l'argument n'est pas justifié, la différence d'estimation à un mois près n'étant pas significative ; il regrette que les Collegiums n'aient pas été associés plus tôt par l'administration.

Le Président indique que le périmètre de départ choisi était le CT.

L'UNSA demande à avoir plus d'information concernant les écoles d'ingénieurs (le tableau fourni au GT ne présentait aucune donnée concernant les écoles d'ingénieurs), car il est difficile de travailler dans ces conditions.

Le Président conclut en indiquant qu'une réunion avec les directeurs de Collegiums aura lieu juste avant le CT.

La séance est levée à 16h40